

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 8 décembre 2021, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Etaient présents :

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle
BEAUMAIS	LORION	Francoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente	BOULAND	Patrick
BONNOEIL	RIVIERE	Edwize	A donné pouvoir à Marvonne	DELECOLLE	Jacques
BONS TASSILLY	GOUPEL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	A donné pouvoir à Sylvie GRENIER	MOISAN	Angélique
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent		
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent		
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	A donné pouvoir à Jacques LE BRET		
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent		
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	Présente		
FALAISE	DAGORN	Grégoire	A donné pouvoir à Fabrice GRACIA		
FALAISE	ALLENO	Delphine	A donné pouvoir à Fabrice GRACIA		
FALAISE	LEBAILLY	Bénédictte	A donné pouvoir à Sandrine PETIT		
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	Présent		
FALAISE	PETTIT	Sandrine	Présente		
FALAISE	DROUET	Phillippe	Présent		
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présente		
FALAISE	RICHARD	Bastien	Présent		
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	A donné pouvoir à Hervé		
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent		
FALAISE	DEWAELE	Clara	Présente		
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	A donné pouvoir à Clara DEWAELE		
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	A donné pouvoir à Kevin DEWAELE		
FALAISE	MARTIN	Béatrice	A donné pouvoir à Clara DEWAELE		
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent		
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIIN	Michel
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina
FRESNE LA MERE	IASNE	Maryse	Présent	PAGNY	Brigitte
JORT	GUILLEMOT	Jean-Francois	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel
LE MARAIS LA	NOEL	Michel	A donné pouvoir à Daniel	NOEL	Colette
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Absent	GABRIEL	Odile	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	A donné pouvoir à Norbert BIAIS	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Absent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves		SCELLES	Fabrice	Présent
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine		ANQUETIL	Maryline	Présente
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Absent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	A donné pouvoir à Jean Philippe MESNIL			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Jean Marie GASNIER			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Présent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Absente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Absent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	A donné pouvoir à Jean Louis BONNE	BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUOMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Phillippe	Absent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRISPIN	Estelle	
USSY	DEULE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Absent	PAGEOT	Laurence	
VICOUES	LEBOUCO	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Phillippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck	A donné pouvoir à Sylvie GRENIER	LEFEVRE	Pascal	

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Norbert Blais est désigné secrétaire de séance.

URGENCE DE LA CONVOCATION

Monsieur Mesnil remercie de la présence des conseillers pour le conseil communautaire convoqué en urgence.

En vertu de l'article L2121-12 du CGCT, il rend compte de cette urgence dès l'ouverture de la séance, afin que le conseil communautaire se prononce sur cette urgence : le conseil a été convoqué selon les modalités d'urgence compte tenu de la nécessité d'assurer la

continuité du service public du centre aquatique du Pays de Falaise à compter du 1^{er} janvier 2021. En effet, la décision de signer le prochain contrat fait l'objet d'un référé pré contractuel et dans l'attente de la décision du juge administratif, il convient de poursuivre le contrat actuel de la délégation de service public du centre aquatique qui devait se terminer le 31 décembre 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** le caractère d'urgence de la tenue de ce conseil communautaire

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN VERTU DES ATTRIBUTIONS QUI LUI ONT ETE DELEGUEES PAR LE CONSEIL

Le Président rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations que le conseil lui a accordées et qui ont un lien avec l'ordre du jour présent conseil :

- D-2021-63 - Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la Communauté de communes dans le cadre d'un référé précontractuel déposé par Vert Marine

- D-2021-68 - Avenant n°5 de prolongation au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique du Pays de *Falaise compte-tenu du référé précontractuel déposé dans le cadre de la procédure de renouvellement du contrat*

Monsieur Mesnil ajoute qu'il rendra compte à l'assemblée des autres décisions à l'occasion du Conseil communautaire du mois de février prochain.

DELIBERATION

Monsieur Mesnil expose que la délibération proposée reprend la décision qu'il a été amené à prendre en urgence pour assurer la continuité du service du centre aquatique, l'objectif étant que le conseil confirme, par délibération, cette décision.

Monsieur Mesnil en expose les détails et motifs :

Par délibération n°147/2021 du 16 décembre 2021, le conseil communautaire, au regard du rapport du Président et du projet de contrat de délégation de service public, a désigné la société RECREA comme délégataire du service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027

et autorisé Monsieur le Président à signer le contrat de délégation avec le nouveau délégataire.

La société Vert Marine a reçu notification du choix du conseil communautaire par courrier du 17 décembre 2021.

Le 24 décembre 2021, le Président a reçu du greffe du Tribunal Administratif de Caen notification du dépôt d'une requête en référé précontractuel par la société Vert Marine.

Ce recours est suspensif et la date d'audience au Tribunal Administratif est fixée au 5 janvier 2022. Compte tenu de la nécessité d'assurer la continuité du service public à compter du 1^{er} janvier 2022 dans l'attente de la décision du juge du Tribunal Administratif de Caen et, le cas échéant, selon l'issue de la procédure, de la signature du nouveau contrat de délégation, le Conseil est invité à approuver la signature d'un avenant n°5 au contrat de délégation de service public avec la société RECREA prolongeant le contrat actuel pour une durée n'excédant pas 6 mois.

Monsieur Mesnil espère une décision du juge en la faveur de la collectivité pour permettre ainsi la signature du nouveau contrat les jours suivants.

Monsieur Le Bret demande des informations complémentaires concernant ce contentieux car il estime difficile de se prononcer sans savoir ce qu'il en est. Monsieur Mesnil lui répond que l'affaire contentieuse étant en cours avec une audience prévue le lendemain, il ne peut donner plus d'informations. Celles-ci seront données après le rendu du jugement. Cependant, l'objet de la réunion de conseil est de valider la prolongation du contrat actuel et non de se positionner sur le contentieux en référé précontractuel lié à la passation du nouveau contrat de délégation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de conclure un avenant n°5 au contrat de délégation de service public avec la SNC FORMEO, à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée maximale de 6 mois ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l'avenant n°5 correspondants et tout document utile relatif à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne de demandant la parole, la séance est levée à 18h30.

Le secrétaire
Alc. b
**Communauté
de communes
du PAYS
de FALAISE**